

LOT 8 : XYLOPHONES ET MARIMBAS

Direction des Finances et de la Commande Publique

Service Commande Publique

Objet : 202613 ACQUISITION ET LIVRAISON D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE, ELECTRONIQUES ET DIVERS MATERIELS POUR L'ECOLE DES ARTS DE VAULX EN VELINDéclaration sans suite du lot n°8 : **XYLOPHONES ET MARIMBAS****Décision 2026_008 portant déclaration sans suite****ACQUISITION ET LIVRAISON D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE, ELECTRONIQUES ET DIVERS MATERIELS POUR L'ECOLE DES ARTS DE VAULX EN VELIN**

LOT PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE

L'acheteur,

Vu l'article R-2185-1 du code de la commande publique, et l'article 7.3 du règlement de consultation.

Article 1 : Décide de déclarer sans suite le lot n°8 : Xylophones et marimbas

La déclaration sans suite est prononcée au motif de l'infructuosité de la procédure : seules des offres irrégulières ont été remises.
Le lot n°8 va être relancé.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative.

Le Premier adjoint
Délégué aux Finances, à la Commande publique, à la Politique de la Ville, au Renouvellement Urbain, au Conseil citoyen, au transport et aux Mobilités aux Grandes écoles et à l'Enseignement supérieur.

Stéphane GOMEZ

Stéphane GOMEZ
1er Adjoint délégué aux
Finances et Marchés Publics
26 févr. 2026

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le



ID : 069-216902569-20260227-V_MAR_2602022-CC